

Sainte-Thérèse, le 9 juin 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant la propriété située au 1805,
boulevard Lionel-Bertrand à Boisbriand (lots 2 108 511, 2 873 614 et
2 769 527)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande verbale reçue le 28 mai dernier, concernant
l'objet précité.

Vous trouverez en annexe les documents visés par votre demande. Ce sont :

1. Rapport d'inspection du 26 mai 1999, 1 page
2. Avis d'infraction du 1^{er} juin 1999, 2 pages
3. Rapport d'inspection du 21 octobre 1999, 1 page

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes
publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-
2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette
décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en
pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la
soussignée, au numéro 450-433-2220 poste 225.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par:

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (5 pages)

Bureau de Montréal
5199, rue Sherbrooke Est, bureau 3860
Montréal (Québec) H1T 3X9
Téléphone : 514 873-3636
Télécopieur : 514 873-5662

Bureau de Laval
850, boulevard Vanier
Laval (Québec) H7C 2M7
Téléphone : 450 661-2008
Télécopieur : 450 661-2217

Bureau de Lanaudière
100, boulevard Industriel
Repentigny (Québec) J6A 4X6
Téléphone : 450 654-4355
Télécopieur : 450 654-6131

Bureau des Laurentides
300, rue Sicard, bureau 80
Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3X5
Téléphone : 450 433-2220
Télécopieur : 450 433-1315

Courriel : elena.ciocoiu@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 29/5/26 N/RÉFÉRENCE : 7610-15-01-0086503
 A M J ville

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ

ADRESSE POSTALE (si différente)

Diesel-Bee jvc
1805 Lionel Bertrand
Boisbrunand Oc
574108

PERSONNES RENCONTRÉES :	NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
	<u>M. Claude Fortier président</u>	<u>430-434-3401</u>

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Selon les informations de M. C. Fortier la cie existe ici depuis 1994 avec 3 employés. Ils reçoivent des moteurs neufs qu'ils utilisent et ajoutent parfois certains accessoires (radiateurs etc...). Il y a un atelier de peinture pour peindre à l'occasion les moteurs et ils utilisent environ 3.8l/peinture. De peinture la chambre à peinture semble équipée de filtres car je n'ai pu le constater d'avant application par un employé. Selon M. Fortier, les filtres usés sont jetés au poubelle. Il y a un cabanon pour entreposer les huiles usées dans 2 réservoirs (250gls/ch.) avec bassin de rétention sans drain. Il y a absence de dépôtage sur la porte du cabanon. Pas d'activité de pulvérisation et absence d'un registre d'inspection.

3. CONCLUSION

AVIS D'INFRACTION : - affichage inadéquat ; R.M.D. art. 46.
 - dépôt de M.O.R. dans un endroit non autorisé par le ministre ; Loi art 20 et R.M.D. art 8.
 - absence de registre d'inspection ; R.M.D. art 39

4. RECOMMANDATIONS

Selon mes constatations il n'y a pas nécessité d'un certificat d'autorisation pour cette entreprise ;

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR :	<u>Jean Guy Gaulin</u> (nom)	<u>Jean Guy Gaulin</u> (signature)	<u>29/06/1</u> A M J
VÉRIFIÉ PAR :	<u>R. Paques</u> (nom)	<u>R. Paques</u> (signature)	<u>29/06/01</u> A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :



CERTIFIE

LC 020860 331

Saint-Eustache, le 1er juin 1999

AVIS D'INFRACTION

M. Claude Fortier, président
Diesel-Bec inc.
1805, Lionel Bertrand
Boisbriand, Qc.
J7H 1N8

N/Réf.: 7610-15-01-0086503

Objet : Matières dangereuses résiduelles au 1805 Lionel Bertrand à
Boisbriand.

Monsieur,

À la suite de l'inspection effectuée le 26 mai 1999 par un fonctionnaire dûment autorisé de notre Direction régionale, nous avons constaté les infractions ci-après et ce, en dérogation à la Loi et au règlement :

1. Dépôt de matières dangereuses résiduelles (filtres usés de l'atelier de peinture) dans l'environnement ;
Loi sur la qualité de l'environnement ;
art. 20 ;
Règlement sur les matières dangereuses ;
art. 8 ;
2. Omission d'avoir vérifié au moins une fois tous les trois mois le bon état et le bon fonctionnement des équipements d'entreposage des matières dangereuses résiduelles (réservoirs d'huile usée) et d'avoir tenu un registre de ces vérifications ;
Règlement sur les matières dangereuses ;
art. 39 ;

140, rue Saint-Eustache, 3^e étage
Saint-Eustache (Québec) J7R 2K9

Téléphone : (450) 623-7811
Télécopieur : (450) 623-7042



Avis d'infraction

-2-

N/Réf. : P 7610-15-01-0086503

Le 1er juin 1999

3. Absence d'affiche indiquant le nom des matières à l'entrée du bâtiment où sont entreposées des matières dangereuses résiduelles (huile usée à moteur) en vrac ;

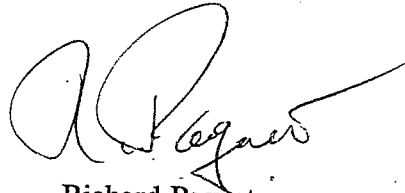
Règlement sur les matières dangereuses ;
art. 46 ;

Nous vous demandons donc de procéder immédiatement aux corrections qui s'imposent et de nous transmettre d'ici le 15 juin 1999, un plan de la démarche à effectuer.

Pour toute information additionnelle, vous pourrez communiquer avec monsieur Jean-Guy Gaulin au (450) 623-7811, poste 240 .

À défaut de vous conformer à cet avis d'infraction, nous aurons à prendre les mesures appropriées. Le présent avis, ni le fait de vous y conformer, ne nous prive du droit d'exercer les recours disponibles à l'égard des infractions qui ont été observées.

RP/JGG



Richard Paquet
Chef division contrôle
Service de l'Environnement

OK

RAPPORT D'INSPECTION

1. IDENTIFICATION

DATE D'INSPECTION : 99/10/21 N/RÉFÉRENCE : 761015-01-00865 03
A M J

INSPECTEUR / INSPECTRICE : JEAN-GUY GAULIN

LIEU INSPECTÉ : Diesel-Berino
1805 Leonel Bertrand
Boulevard, DC
37H 118
ADRESSE POSTALE (si différente)

→ Suivi d'avis d'infraction

PERSONNES RENCONTRÉES : NOM/FONCTION TÉLÉPHONE
M. Claude Fortier président

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Inspecte l'usine en présence de M. Fortier et constate que l'affichage est conforme par l'interjet par huiles usées. Le registre est instauré et les filtres à peinture sont placés dans un baïnet et récupérés par Sphery Kleene. Une facture a été vérifiée.

3. CONCLUSION

Tout a été corrigé suite à l'avis d'infraction du 1^{er} Juin 99

4. RECOMMANDATIONS

8-39-46

Dossier à fermer

5. VÉRIFICATION

RÉDIFÉ PAR : JEAN-GUY GAULIN (nom) JEAN-GUY GAULIN (signature) 99/10/21 A M J

VÉRIFIÉ PAR : R. ADNET (nom) ADNET (signature) 99/10/22 A M J

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR : D'accord

SAGIR
Demande :
Intervenant : 71501188
Intervention :
Lieu d'intervention: X1500561